

DELIBERATION N° 89/02-02 - APPROBATION DU B.P. 1989 DE LA REGIE AUTONOME DE TELEDISTRIBUTION

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 1989 approuvé par le Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome de Télédistribution de LUDRES le 27 Janvier 1989.

Les quatre élus de l'opposition ayant déclaré leur intention de ne pas prendre part au vote,

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- approuve le Budget Primitif 1989 de la Régie Autonome de Télédistribution de LUDRES.